Contrôle des échelles et échafaudages

- Selon les prescriptions SUVA, les échelles et les échafaudages doivent être contrôlés régulièrement et systématiquement.
- Le contrôle doit être effectué et documenté selon les indications du fabricant.

En tant que fabricant leader de produits de technique d'ascension en Suisse, la société HB Systeme GmbH prescrit les cycles de contrôle suivants pour les produits qu'elle fabrique :

Échelles/échafaudages fortement sollicités

Les échelles/échafaudages sont considérés comme fortement sollicités lorsqu'ils sont utilisés quotidiennement sous une charge élevée (par ex. échelles/échafaudages utilisés sur des chantiers).

➔ Ces échelles/échafaudages doivent être contrôlés **chaque année** !

Échelles/échafaudages soumis à une charge normale

Les échelles/échafaudages sont considérés comme étant soumis à une charge normale lorsqu'ils sont utilisés sporadiquement pour des tâches légères (par ex. échelles utilisées dans l'industrie).

➔ Ces échelles/échafaudages doivent être contrôlés **tous les 2 ans** !

Les documents de contrôle nécessaires sont à votre disposition gratuitement sur www.hbsysteme.ch sous « Documents ».

➔ Ces documents doivent être consignés !

Nous restons à votre disposition en cas de questions.